

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Projet KOUNKI : Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture Don TFC08248, Crédits IDA 7823-GN, 7824-GN, 7825-GN et AFD N°CGN1377 02 Y -----	 BANQUE MONDIALE
---	---

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N°005/KOUNKI/2025

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE DU PROJET.

Date de début : 09 juillet 2026

Date limite : 28 Juillet 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique¹. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie. Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 une stratégie halieutique ambitieuse et un plan d'investissement associé pour 2023-2027 ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques. Le projet KOUNKI doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

Il est proposé que le projet soit structuré autour de 4 composantes :

C1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches ; C2 – Renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées et amélioration des produits de la pêche ;

C3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

C4 - Gestion de Projet.

Composante 1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches

Sous-composante 1.1. Renforcement de la gouvernance des pêches.

Cette sous composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers le renforcement du processus de préparation des plans de gestion des pêcheries, des systèmes d'immatriculation et de licences, le suivi, le contrôle, la surveillance, et la transparence dans le secteur des pêches.

Sous-composante 1.2. Appui à la recherche et aux innovations pour renforcer la résilience du secteur des pêches face aux changements climatiques.

Le changement climatique va avoir un impact croissant sur le secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de CO₂, il est estimé que les captures de pêche en Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de 26 % d'ici 2050, les changements de température et d'acidité des océans affectant les stocks de poissons, leur distribution et leurs schémas de reproduction. Par ailleurs, les communautés seront confrontées à des risques climatiques accrus (e.g. érosion côtière, submersion marine, sécheresse). Il est essentiel d'accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements.

Composante 2 – Renforcement de la productivité du secteur halieutique

Sous composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeurs (pêcheries) sélectionnées et amélioration qualitative des produits halieutiques.

Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.2. Professionnalisation du secteur aquacole.

La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités du gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de la Transition (juin 2022) et la stratégie halieutique 2023-2027 récemment approuvés. Dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique, le développement de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Une Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée (ANAG) a été créée en 2018 avec un plan stratégique pour le développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2040, et un plan d'action quinquennal 2023-2027. Les parties prenantes publiques et privées souhaitent une augmentation à moyen terme de la production piscicole continentale, afin de limiter les importations actuelles de poisson congelé. L'une des voies majeures est celle de l'intensification de la production piscicole continentale². La conduite de cette intensification nécessite un dispositif d'accompagnement.

Composante 3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

Sous-composante 3.1. Mécanisme d'appui aux investissements dans la pêche et l'aquaculture.

La majorité des opérateurs des communautés rurales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas en mesure de fournir des garanties leur permettant de bénéficier de crédits accordés par des institutions financières formelles. Par ailleurs, ils opèrent dans des zones reculées où il est difficile d'avoir accès aux services bancaires et de crédit courant. Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie des PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).

Sous-composante 3.2. Investissements sociaux.

Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activité génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

Composante 4 – Coordination et Gestion de Projet

Cette composante du projet doit permettre de renforcer ou de mettre en place les arrangements institutionnels et d'opérationnaliser les dispositifs de gestion des différentes composantes du projet au sein du MPEM. Il est actuellement proposé la mise en place d'une UGP, d'un Comité Technique pour le suivi

régulier des activités du Projet et d'un Comité de Pilotage pour la validation et l'évaluation de la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisé Annuels.

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un Don du PROblue, un Crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et un crédit de l'AFD pour couvrir le coût du Projet Kounki en Guinée et à l'intention d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de Recrutement **d'un Auditeur Interne** au compte du Projet de Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture (KOUNKI – Guinée).

2. Tâches et responsabilités :

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, l'Auditeur interne est chargé d'évaluer de manière indépendante l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance, et de contribuer à la sécurisation fiduciaire globale du Projet KOUNKI :

Missions principales

2.1 Planification et approche basée sur les risques

- Élaborer un plan annuel d'audit interne basé sur les risques, validé par la Coordination ;
- Réaliser une cartographie des risques fiduciaires, opérationnels et institutionnels ;
- Prioriser les missions d'audit en fonction du niveau de risque.

2.2 Evaluation du système de contrôle interne

- Évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne dans les domaines :
 - Gestion financière,
 - Passation des marchés,
 - Administration et gestion des actifs ;
- Vérifier la conformité aux procédures nationales et celles des bailleurs (BM, AFD, etc.).
- Identifier les faiblesses et proposer des mesures correctives.

2.3 Exécution des missions d'audit

- Réaliser des missions d'audit (financier, opérationnel et de conformité) :
 - revues documentaires,
 - tests de contrôle,
 - Vérifications sur pièces et sur le terrain ;
- Examiner la régularité, sincérité et éligibilité des dépenses du projet.
- Évaluer les risques de fraude, corruption et mauvaise gestion.

2.4 Reporting et communication

- Produire des rapports d'audit structurés incluant :
 - Constats,
 - Niveau de risque,
 - Recommandations hiérarchisées ;
- Assurer une communication régulière avec la Coordination du Projet ;
- Contribuer à l'amélioration continue des procédures.

2.5 Suivi et mise en œuvre des recommandations

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits :
 - Internes,
 - Externes,
 - Missions de supervision des bailleurs.
- Mettre en place un tableau de suivi des recommandations.

2.6 Appui institutionnel et renforcement des capacités

- Former les équipes du projet sur les bonnes pratiques de contrôle interne ;
- Fournir un accompagnement technique pour améliorer les procédures ;
- Contribuer à la culture de gouvernance et de redevabilité.

2.7 Coordination avec les parties prenantes

- Faciliter les missions d'audit externes et de supervision.
- Participer à l'évaluation des performances des entités impliquées.

3. Livrables attendus

- Plan d'audit annuel basé sur les risques
- Rapports d'audit trimestriels et annuels
- Rapports de missions spécifiques
- Tableau de suivi des recommandations
- Notes de conseil / alertes fiduciaire.

3. Qualifications :

Le candidat doit remplir les critères de qualifications suivants :

- Être titulaire au moins d'un diplôme de l'enseignement supérieur Bac + 4 en Gestion, Comptabilité, Finance ou Audit ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'audit et/ou du contrôle interne en Cabinet, en entreprise ou au sein d'un Projet de développement dont au moins trois ans à un poste d'auditeur interne au sein ou d'un projet ou programme financé par un bailleur de fonds ;
- Être familier avec les procédures (gestion financière, passation des marchés, décaissement) des bailleurs de fonds multilatéraux dont la Banque mondiale ;
- La connaissance des procédures de la Banque mondiale sera un atout ;
- La connaissance du logiciel de gestion TOMPRO constituera un atout ;
- Avoir de bonne capacité pédagogique notamment dans le renforcement de capacités ;
- Être doté d'une grande capacité d'écoute et de communication et avoir une bonne aptitude pour le travail en équipe est vivement recommandé ;
- Parler et écrire parfaitement le français.

4. Méthode de sélection :

Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de septembre 2025.

5. Durée de la mission

La durée du contrat de l'Auditeur interne sera d'une année renouvelable sur la durée du projet. Le contrat y relatif sera établi sur la base de la performance et sera à ce titre reconduit annuellement sur la base des résultats satisfaisant de l'évaluation de ses performances et après Avis de Non Objection de la Banque

6. Lieu d'affectation

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les différentes zones d'intervention du Projet.

7. Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes, des contrats et attestations de travail ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) sera organisé, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

Les candidatures doivent être rédigées dans la langue française et adressées à Monsieur le Coordinateur du Projet Kounki et déposées au siège du projet Kounki sis à l'immeuble Bérété au 6 -ème étage quartier minière, Commune de Dixinn, Téléphone:(+224) 622 53 22 10 /622 47 42 18 ou par mail :

Coordokounki@gmail.com/spmprojetkounki@gmail.com au plus tard **le 28 Juillet 2026 à 10 heures GMT** avec la mention en objet « LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE ».

Le Coordonnateur


Youssouf Hawa CAMARA

